

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 07 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Frédéric MORTIER - Nathalie PLOQUIN - Sylvain LEFEBVRE - Laëtiita LEROUX - Christophe GABILLER - Marie-Thérèse DELAUNAY - Jean-Pierre LEGENDRE - Nathalie MANCEAU - Yann NIORE - Nicole PEHU - Alain DUPUIS - Cynthia RAPICAULT - Gilles LABUSSIÈRE - Michel RICOU - Justine CORDIER - Patrice PEGE - Françoise RICHARD - Philippe LEBACQ - Sylviane LE COQ - Pascal MONSCAVOIR - Danielle MABILLEAU - Jean-Pierre JOUBARD - Marie-José DAVID - Samuel CHAUSSERAIS - Vanessa BRAULT - Monique ROGÉREAU - Emmanuel BRAULT

Absents excusés : Coline BILLY donne pouvoir à Michel RICOU
Jean-Luc FOURREAU donne pouvoir à Vanessa BRAULT

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 30/03/2026
Date d'affichage : 10/04/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 27

Objet : Instances – CCAS de Longué – composition - (04/2026-7)

Conformément aux articles R123-1 à R123-6 du code de l'action sociale et des familles, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social. Il est obligatoire pour toutes les communes de plus de 1.500 habitants.

Le Conseil Municipal fixe le nombre de membres du Conseil d'Administration qui doit comporter à part égale de membres élus et de membres nommés par le Maire, représentants d'associations sociales.

L'élection des membres se fait à bulletin secret et au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Pour les votes à bulletin secret sont nommés

- Secrétaire : Mme PLOQUIN
- Scrutateurs : Mme PEHU et M NIORE

Après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, à 25 voix « Liste MORTIER » et 4 voix « Liste BRAULT » :

- **FIXE** le nombre de sièges Elus au Conseil d'administration du CCAS de Longué à 6 ;
- **DESIGNE** les membres suivants :

	Président de Droit	MEMBRES ELUS
--	--------------------	--------------

CCAS Longué	MORTIER Frédéric	PLOQUIN Nathalie
		DELAUNAY Marie-Thérèse
		MABILEAU Danielle
		RICHARD Françoise
		JOUBARD Jean-Pierre

Pour extrait certifié conforme,
 Le Secrétaire de séance,


 N. PLOQUIN


 Le Maire,
 F. MORTIER